



## A l'ordre du jour

de la séance du CSAL du 30/03/2026

- Evolution des emplois 2026
- Questions diverses

Suite au boycott du 24 février 2026, le CSAL portant sur les emplois s'est déroulé en reconvoction le 30 mars 2026.

Etaient présentes les organisations syndicales suivantes : CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et l'Alliance CFDT-CFTC.

La séance a été présidée par M. PERRAUD, Directeur de la DNEF.

Lecture a été faite des déclarations liminaires CGT et Solidaires (celle de la CGT-DNEF est jointe au présent compte-rendu et sera accessible sur notre site Internet :

<https://dnef.cgtfinancespubliques.fr>

En réponse à notre déclaration liminaire, le directeur a apporté les réponses suivantes :

- Le nombre d'emploi équivalent temps plein (ETP) à la DNEF après transfert ou transformation sera de 463. Le directeur se dit satisfait qu'à la DNEF 1 ETP a donné lieu à « 1 chaise » en plus à la DNEF dans le cadre de la suppression du TAGERFIP.
- S'agissant de la création de la BNI 9, de la réorganisation du SG et du déménagement imposé à certains agents, il se dit vigilant sur l'adaptation des locaux suites à ces créations de services.
- Le directeur se dit également satisfait du faible nombre de postes vacants à la DNEF et souligne la forte attractivité de la DGFIP cette année au regard de la forte hausse des inscriptions aux concours nationaux.



- Sur la présentation des risques suicidaires le directeur indique qu'il compte sur l'implication de chacun pour détecter les personnes vulnérables. Il re-



fuse d'admettre que la DG ne fait rien en la matière, en soulignant plusieurs avancées, avec notamment l'ouverture d'une enquête systématique pour les tentatives ou suicides même si hors du lieu de travail. Il espère l'accompagnement de chaque personne vulnérable, avec actuellement la formation faite de 2 référents en qualité de « secouriste en santé mentale ». Le déploiement sera élargi prochainement aux représentants du personnel de la formation spécialisée, avant un déploiement toujours cette année à l'attention des chefs de service. Il indique regretter chacune de ces situations, et soulève par ailleurs l'âge très bas de certains agents passant à l'acte.

- Le directeur indique également sa satisfaction sur le taux de fiches retenues produites par la DNEF. Il souligne la qualité des fiches transmises aux directions et relève que les médianes sont élevées. Il constate également une forte hausse des sollicitations de la DNEF, signe pour lui d'une reconnaissance des travaux de notre direction. Au-delà des propositions 3909, il relève que la DNEF est présente dans un certain nombre de plans d'action anti-fraude.

## ► Evolution des emplois à la DNEF.

Jusqu'au 31 décembre 2025, la DNEF disposait d'un référentiel emploi de 455 agents, qui augmente à 463 en 2026. Cette augmentation se décompose ainsi :

- 1 poste d'inspecteur principal au titre du plan de lutte contre la fraude
- 1 poste d'inspecteur principal au titre du transfert de la gestion des lanceurs d'alerte à la DNEF
- 6 postes d'inspecteurs au titre du plan de lutte contre la fraude
- 2 postes d'inspecteurs au titre de la transformation des B en A suite à régularisation
- 2 postes d'inspecteurs en contrepartie de la création de 2 postes d'IDIV Expert

Ces variations des effectifs entraînent à la DNEF en particulier la création de la BNI 9. Cette nouvelle BNI qui sera composée pour l'heure d'un inspecteur principal et 5 cadres A, aura pour périmètre le même que celui de la BNI 6 actuelle, à savoir la fraude numérique, notamment le e-commerce et les crypto-actifs.



A ce sujet, suite à nos questions diverses préalables, la direction a apporté plusieurs précisions sans entrer dans les détails du déménagement qui fera l'objet d'une formation spécialisée le 14 avril 2026. La direction a ainsi confirmé qu'un des agents actuellement à la BNI 6 allait rejoindre la BNI 9 en complément de 4 inspecteurs stagiaires en mai 2026 pour assurer la transmission de savoir. Elle indique également être confiante sur le nouveau chef de cette brigade qui connaît d'ores et déjà les problématiques, et maîtrise les enjeux de la BNI. La direction précise également que les deux services auront à disposition un inspecteur divisionnaire expert, et qu'il est évident que les agents de la BNI 9 pourront se rapprocher de la BNI6 pour toutes questions. La direction indique que les deux services auront les mêmes missions, partenariats, etc. mais que la volumétrie de

travail est telle qu'elle ne s'inquiète pas en matière de répartition. Au regard du nombre croissant de sollicitations et de l'arrivée de nouvelles données, il y aura du travail pour tous et toutes. Pour ce qui concerne la possibilité pour des titulaires de rejoindre la BNI 9, la direction indique que le timing de l'opération a été serré en raison des budgets votés tardivement. La Direction nous informe n'avoir reçu aucune candidature ou demande de mouvement en local pour rejoindre la BNI 6 qui pourtant a les mêmes missions. Par conséquent, à sa création la BNI 9 disposera de 4 inspecteurs stagiaires. La direction invite toutefois les agents qui sont intéressés à rejoindre les services créés sans attendre les mouvements locaux ou nationaux afin de pouvoir faire le nécessaire et tenir compte de la volonté des agents.

Autre impact sur l'emploi, la DNEF continue depuis 2019 sa transformation des postes de B en A pour les BNEPF – donc leur suppression. Cette année marque ainsi deux régularisations de recrutements opérés sur la BNEPF Paris Ouest et la création d'un poste à Rennes.

S'agissant des postes d'inspecteurs divisionnaires Expert, il s'agit :

- d'un poste en matière de Législation fiscale relative au commerce électronique de biens et services. Ce poste est actuellement rattaché au sein de la BNI 6.
- d'un second poste d'inspecteur divisionnaire Expert en gestion du budget environnement CHO-RUS est rattaché à la division 1 compte tenu de la mutualisation de la fonction entre les trois DNS.

Nous rappelons que ces deux postes ne sont que des transformations de postes de A existants, les agents, promus, conservant leur poste. Ces services ne voient aucune création d'emploi supplémentaire, bien au contraire puisque le service du budget a été amputé d'un poste de A en plus de celui qui est transformé en inspecteur divisionnaire Expert.

Enfin, il est à noter la création d'une nouvelle mission transférée de la Mission Risques et Audit (MRA) : la gestion des lanceurs d'alerte. Ces nouvelles fonctions seront prises en charge par un inspecteur principal positionné en tant qu'adjoint auprès du responsable du Secrétariat Général.

## Questions diverses.

Les élus CGT DNEF ont également questionné la direction sur différents points :

- **Concernant l'impact des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement :** Le directeur souligne la baisse des remboursements des affranchissements et une baisse de l'enveloppe frais de déplacement. Sur le remboursement des affranchissements, le directeur souligne le faible impact en raison de nos procédures et de la dématérialisation prenant plus de place. Concernant la baisse de l'enveloppe frais de déplacement, le directeur confirme que pour lui, il n'y a pas de sujet puisqu'il montera au créneau auprès de la centrale si l'enveloppe s'avérait insuffisante. Nos missions spécifiques ne peuvent pas permettre des ajustements significatifs sur ce sujet.

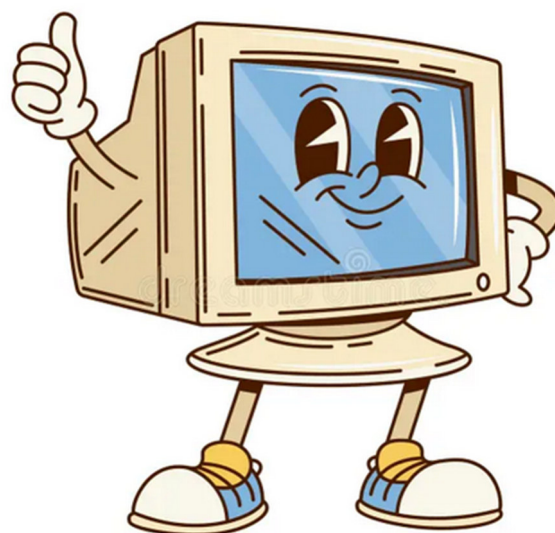
- **Télétravail suite aux hausses du prix des carburants :** l'augmentation significative - et toujours en cours - des prix du carburant a conduit les élus CGT DNEF à interroger la direction sur la possibilité pour les agents utilisant leurs véhicules par obligation afin de se rendre sur le lieu de travail, de solliciter du télétravail. En effet, que ce soit à Romainville ou en province, certains de nos collègues n'ont pas accès aux transports en commun, et subissent de plein fouet la hausse de leur budget carburant. La direction indique n'avoir reçu aucune directive de la centrale. Le directeur rappelle son attachement au travail en équipe, notamment via le présentiel et l'échange afin de construire un collectif de travail.



La direction rappelle sa pratique à la DNEF de 2 jours de télétravail et 3 jours uniquement pour les agents ayant une situation particulière à l'appréciation des chefs de service. Pour l'heure, la direction indique n'avoir aucune mesure particulière mais est consciente des difficultés auxquelles peuvent faire face les agents en la matière. Elle invite les agents qui seraient affectés par ces hausses de prix à se signaler à leur chefs

de service et à la direction pour envisager les solutions possibles, ainsi que contacter l'assistante sociale en cas de difficultés financières.

- **Installation de doubles écrans pour les agents de BNEPF en province :** nous avons relancé ce sujet en cours depuis plusieurs années à la DNEF, qui



suit un déploiement progressif. Certaines BNEPF sont équipées depuis l'année dernière. Afin de pouvoir répondre aux sollicitations régulières des agents, nous avons demandé s'il était possible de prévoir un calendrier de déploiement afin de signaler aux agents la prise en compte réelle du sujet. La direction donne suite à la demande et confirme qu'elle va déclencher un plan de déploiement pour les agents en province avec une mise en place sur 2026 et 2027 pour l'ensemble des BNEPF de province. Avec pour objectif une dotation individuelle en complément de la dotation télétravail, pour ceux qui la sollicite. La direction indique toutefois, que les agents doivent être conscient de la lourdeur notamment logistique pour ce déploiement et que cela va demander du temps, d'où le déploiement progressif depuis déjà 1 an. Elle précise également qu'en raison de la logistique, cela implique un certain volume de crédit, qui nécessite d'être répartis sur plusieurs exercices.

- **Mention d'objectifs individuels chiffrés :** les élus CGT DNEF ont également interrogé la direction sur la présence dans les CREP de deux services, d'objectifs individuels chiffrés. Les agents s'interrogeant de cette pratique, la note de la centrale

la proscrivant notamment quand il s'agit d'une répartition arithmétique des objectifs de la brigade. D'autant que lors d'une précédente formation spécialisée, la direction avait indiquée expressément l'absence d'objectifs individuels pour les agents notamment de BNEPF en raison de la différence entre chaque dossier. La direction le réitère et si elle ne remet pas en cause un cadencement individuel, la règle reste l'absence d'objectifs individuels en BNEPF, les dossiers ne se valant pas. La direction va rappeler l'instruction aux chefs de brigade en la matière, tout en indiquant qu'il est évident qu'un attendu de la part des agents est mesuré, et que l'implication des agents n'est pas remise en cause.

- **Présence de nuisibles :** La direction indique que le nombre de nuisibles est faible, et les travaux sont en cours auprès de la DGE notamment pour le traitement.



Nous avons rappelé qu'au regard de la reproduction exponentielle de ce type de nuisibles, le nombre faible aujourd'hui peut rapidement devenir une invasion. La direction précise également, qu'après analyse l'origine ne semble pas être les bacs à bio-déchets mais sûrement la cantine comme dans de nombreux lieux avec des résidus alimentaires. Le dossier est suivi par la direction, mais sur action de la DGE en charge du bâtiment.

- **Bac à bio-déchets :** la direction étant soumise à une obligation de mise en place, le retrait n'est pas envisageable. Toutefois, elle va analyser la possibilité d'augmenter le ramassage actuellement à 1 fois par semaine. Bien que cela puisse être compliqué s'agissant d'un marché public en place.
- **Suivi bâtiminaire :** nous sommes également revenus sur les derniers incidents bâtiminaires notamment des fuites et cloisons tombantes. La direction indique que les travaux sont finis pour

les fuites signalées, et en cours pour les cloisons tombantes. Elle indique également que la DGE étant gestionnaire du site et que elle-même étant tributaire du prestataire de l'immeuble, cela nécessite parfois du temps et des relances.

- Nous avons également interrogé la direction sur l'entretien des espaces verts, notamment en toi-



ture et terrasse au regard de l'état actuel. La direction indique là également que c'est la DGE qui gère le sujet, mais nous précise faire une nouvelle relance. Nous avons également soulevé à nouveau la problématique du choix d'avoir planté des graminées auxquelles est allergique une importante partie de la population. Le directeur souligne en effet le choix regrettable, et va également se rapprocher de la DGE pour voir les solutions possibles sans garantir des modifications possibles. La direction a également souligné la nouvelle relance fait aux agents fumeurs afin de sensibiliser au mieux chacun d'eux afin de ne pas gêner les agents de la DGE au premier étage, qui sont régulièrement incommodés.

